

Formation des Membres du C.H.S.C.T. - Formation Initiale -

Formation réalisée par FLOBEL, Organisme National de Formation Professionnelle Continue, agréé pour la formation des Membres du CHSCT par arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France.

Public Concerné

Les Membres du C.H.S.C.T. venant d'être élus.

Objectifs

- Permettre aux stagiaires de comprendre le rôle et les attributions du CHSCT, sur les questions de l'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail, au sein des entreprises,
- Donner, aux membres du CHSCT, la méthodologie de recherche pour accéder aux documents nécessaires à la réalisation de leur mission.

Lieu de la Formation

- dans vos locaux ou dans les nôtres

Durée

- **3 jours** si le nombre de salariés de votre site ou de votre entreprise est inférieur à 300.
- **5 jours** si le nombre de salariés de votre site ou de votre entreprise est supérieur à 300.

Nombre de Stagiaires

- 10 personnes au maximum

Contenu de la Formation

Première Partie : Fonctionnement et Attributions du CHSCT

- ✓ Les institutions représentatives de la sécurité en France
- ✓ Les relations avec les autres institutions représentatives du personnel
- ✓ Organisation et Fonctionnement du CHSCT
 - Le mandat
 - Les membres
 - Les réunions
- ✓ Les moyens du CHSCT
 - Les moyens humains

- Les moyens matériels
- La protection des membres
- ✓ La compétence du CHSCT
 - La compétence matérielle
 - La compétence à l'égard des personnes
- ✓ Les attributions du CHSCT
 - Le droit à l'information
 - La consultation
 - Le rôle du CHSCT en cas de situation dangereuse

Seconde Partie : Les outils de travail (et Formation Pratique)

- ✓ L'identification des risques
 - Les risques, leur récapitulation
 - Les fiches de données de sécurité
- ✓ Les équipements de protection individuelle
 - Les gants
 - Les harnais d'antichute
 - Les chaussures et bottes de sécurité
 - Les casques
 - Les lunettes
 - Les bouchons d'oreilles ou casques « anti-bruit »
 - Autres équipements
- ✓ Vérifications périodiques
- ✓ Information et formation du personnel
 - Obligation légale de formation à la sécurité
 - La formation
 - Organisation de la formation
 - Formation/Habilitation/Autorisation
 - Habilitation/Autorisation
- ✓ L'accident de travail, de trajet
 - Conduite à tenir
 - Fiches de renseignements
 - L'arbre des causes

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
- Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage
- Support de formation remis à chaque stagiaire

Modalités de mise en oeuvre

- L'intervenant FLOBEL s'attachera le plus possible à illustrer ses propos, en utilisant des cas concrets en rapport avec l'activité de la société et en exploitant des cas pratiques types, sur ces différents aspects juridiques.
- Il mettra à disposition des stagiaires, une base de documentation nécessaire à l'exercice de la mission du CHSCT.

Evaluation et Suivi

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
 - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
 - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
 - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
 - Détecter les besoins de formation
- Par ailleurs, l'intervenant FLOBEL reste à disposition des participants pour toutes difficultés, interrogations, conseils et recommandations liées à la formation.